

## **Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques**

**Vingt et unième session**  
**Genève, 13 – 17 novembre 2023**

### **RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LA PRÉSIDENTE**

*approuvé par le groupe de travail*

1. Le Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommé "groupe de travail") s'est réuni à Genève du 13 au 17 novembre 2023.
2. La liste des participants figure dans le document MM/LD/WG/21/INF/1.

### **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION**

3. Mme Wang Binying, vice-directrice générale, Secteur des marques et des dessins et modèles, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux participants.

### **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4. Le groupe de travail a adopté le projet d'ordre du jour (document MM/LD/WG/21/1 Prov.4).

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTIONS FUTURES D'UN PRÉSIDENT ET DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS**

5. Le groupe de travail a adopté, avec effet immédiat, la mesure transitoire décrite aux paragraphes 7 et 8 du document MM/LD/WG/21/2 et est convenu d'appliquer les Règles générales de procédure de l'OMPI aux futures élections des membres des bureaux.

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS**

6. Mme Marija Božić (Serbie) a été élue présidente du groupe de travail et MM. Long Kemvichet (Cambodge) et Dustyn Taylor (Australie) ont été élus vice-présidents.

7. Mme Debbie Roenning a assuré le secrétariat du groupe de travail.

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU PROTOCOLE RELATIF À L'ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES**

8. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document MM/LD/WG/21/3.

9. Le groupe de travail est convenu de poursuivre les débats sur le document MM/LD/WG/21/3 à sa prochaine session.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉPENDANCE : INVITATION À SOUMETTRE DES PROPOSITIONS SUR D'AUTRES OPTIONS POSSIBLES CONCERNANT LA DÉPENDANCE**

10. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document MM/LD/WG/21/4.

11. Le groupe de travail a pris note du document MM/LD/WG/21/4 et a encouragé les parties contractantes, les autres États membres de l'OMPI et les organisations ayant le statut d'observateur à soumettre au Bureau international des propositions ou des observations concernant la dépendance, en vue de leur examen à la vingt-deuxième session du groupe de travail.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITION DES DÉLÉGATIONS DE L'AUSTRALIE, DU CHILI, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DU GHANA, DES PHILIPPINES ET DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE**

12. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document MM/LD/WG/21/8 Rev.

13. Le groupe de travail est convenu de poursuivre les discussions sur le document MM/LD/WG/21/8 Rev. à sa prochaine session.

**POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : CONVOCATION ÉVENTUELLE D'UNE CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE AUX FINS DE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 DU PROTOCOLE RELATIF À L'ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES**

14. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document MM/LD/WG/20/5.

15. Le groupe de travail est convenu de poursuivre, lors d'une session ultérieure, les discussions sur la convocation éventuelle d'une conférence diplomatique sur la base des propositions et des observations relatives à la dépendance soumises par les parties contractantes ou d'autres États membres de l'OMPI ou organisations ayant le statut d'observateur.

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATIONS ACTUALISÉES CONCERNANT LES DÉLAIS APPLICABLES POUR RÉPONDRE AUX NOTIFICATIONS DE REFUS PROVISOIRE ET LES MODALITÉS DE CALCUL DE CES DÉLAIS**

16. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document MM/LD/WG/21/5 Rev.

17. Le groupe de travail a pris note du document MM/LD/WG/21/5 Rev. et a encouragé les parties contractantes à continuer à notifier au Bureau international, dès que possible, les informations requises en vertu de la nouvelle règle 17.7) du règlement d'exécution, ainsi que toute modification qui y est apportée.

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : VERSION ACTUALISÉE DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME DE MADRID**

18. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document MM/LD/WG/21/6.

19. Le groupe de travail a pris note du document MM/LD/WG/21/6 et a prié le Secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour que les thèmes abordés dans l'annexe du document MM/LD/WG/21/6 soient inscrits à l'ordre du jour des futures sessions du groupe de travail et de sa table ronde, en tenant compte des interventions faites par plusieurs délégations.

**POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS TECHNIQUES MENÉES SUR L'INTRODUCTION ÉVENTUELLE DE NOUVELLES LANGUES ET PROPOSITION CONCERNANT LA VOIE À SUIVRE**

20. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document MM/LD/WG/21/7.

21. Le groupe de travail a rappelé les propositions relatives à l'adoption de l'arabe, du chinois et du russe en tant que langues du système de Madrid figurant dans les documents MM/LD/WG/16/7, MM/LD/WG/16/9 Rev. et MM/LD/WG/17/10, et a pris acte des travaux entrepris et des progrès réalisés jusqu'à présent sur la base des documents MM/LD/WG/17/7 Rev., MM/LD/WG/18/5, MM/LD/18/5 Corr., MM/LD/WG/19/7 et MM/LD/WG/20/7.

22. Le groupe de travail a demandé au Secrétariat d'établir pour sa vingt-deuxième session :

- i) un document contenant un projet détaillé de plan de mise en œuvre des mesures pratiques décrites aux paragraphes 110 à 130 du document MM/LD/WG/21/7 qui devrait couvrir, entre autres, l'estimation des coûts, la source de financement et l'assurance qualité, en particulier, en vue de rendre la base de données terminologique accessible au public, et au regard de l'introduction éventuelle de nouvelles langues dans la base de données terminologique ; et
- ii) un document contenant des statistiques actualisées concernant les paragraphes 88 à 101 du document MM/LD/WG/21/7, ainsi qu'une mise à jour sur l'élaboration de spécifications pour la transmission de données déchiffrables par ordinateur dans les communications des offices décrites au paragraphe 122 du document MM/LD/WG/21/7.

23. Dans le cadre de la promotion du système de Madrid, le groupe de travail est convenu de poursuivre les discussions sur l'introduction éventuelle de nouvelles langues dans le système de Madrid, y compris l'arabe, le chinois et le russe, comme proposé dans les documents MM/LD/WG/16/7, MM/LD/WG/16/9 Rev. et MM/LD/WG/17/10, sur la base des critères énoncés dans le document MM/LD/WG/21/7 et des informations contenues dans les documents visés au paragraphe 22 ci-dessus.

24. Le groupe de travail a prié le Secrétariat de poursuivre les consultations techniques avec les parties contractantes intéressées, les autres États membres de l'OMPI et les organisations d'utilisateurs.

#### **POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : TABLE RONDE DU GROUPE DE TRAVAIL DE MADRID**

25. Le Bureau international a présenté les faits nouveaux concernant le Service d'enregistrement de Madrid.

#### **POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LA PRÉSIDENTE**

26. Le groupe de travail a approuvé le résumé présenté par la présidente tel qu'il figure dans le présent document.

#### **POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION**

27. La présidente a prononcé la clôture de la session le 17 novembre 2023.

[Fin du document]